

Schéma de cohérence territoriale

Rapport de présentation **Tome 1**

**Analyse de la consommation
d'espaces naturels, agricoles et forestiers
au cours des dix dernières années**



Outil de mesure et méthode

Spot Thema, l'outil de mesure

Sport Thema est une base de données d'occupation des sols à l'échelle des agglomérations disponible sur la France métropolitaine. Cette base de données vectorielles est réalisée à partir d'interprétation d'images du satellite Spot.

L'analyse des occupations du sol est très fine. La résolution allant de 2.5 à 20m.

Cependant des regroupements de catégories sont effectués faute de pouvoir distinguer certains usages. C'est le cas des espaces d'extraction de matériaux, les décharges et chantiers.

Table complète des nomenclatures SPOT Thema – Juillet 2012



Premier Niveau 8 classes jusqu'au 1/50 000e	UMET (ha)	Deuxième Niveau 29 classes jusqu'au 1/25 000e	UMET (ha)	Troisième Niveau 46 classes jusqu'au 1/10 000e	UMET (ha)
1. - ESPACES URBANISES	4	1.1 - Zones bâties à prédominance d'habitat	0.5	111 - tissu urbain continu 112 - habitat discontinu pavillonnaire dense 113 - habitat discontinu pavillonnaire peu dense 114 - habitat discontinu collectif 115 - habitat discontinu mixte 116 - habitat isolé	0.5 0.5 0.5 2 0.5 0.1
		1.2 - Grands équipements urbains	4	120 - grands équipements	1
2. - SURFACES INDUSTRIELLES OU COMMERCIALES ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION	4	2.1 - Zones d'activité économique	4	211 - zones industrielles 212 - zones commerciales 213 - parcs technologiques et zones d'activité tertiaire 214 - bâtiments agricoles	1 1 1 1
		2.2 - Infrastructures routières et ferroviaires	4	221 - réseau routier principal et espaces associés 222 - réseau ferroviaire et espaces associés	1 1
		2.3 - Infrastructures des zones portuaires	4	230 - emprises portuaires	1
		2.4 - Infrastructures des zones aéroportuaires et aérodromes	4	240 - emprises aéroportuaires	1
3. - EXTRACTION DE MATERIAUX, DECHARGES, CHANTIERS	4	3.1 - Extraction de matériaux, décharges, chantiers	4	311 - extraction de matériaux 312 - décharges 313 - chantiers	1 1 1
4. - ESPACES RECREATIFS	4	4.1 - Espaces verts (parcs, jardins)	4	411 - espaces verts urbains 412 - autres parcs et jardins	1 1
		4.2 - Equipements sportifs et de loisirs	4	421 - installations sportives 422 - équipements de loisir	0.5 1
5. - ESPACES AGRICOLES	4	5.1 - Terres arables non inondées et espaces, prairiaux agricoles	4	511 - jardins familiaux 512 - espaces libres urbains 513 - cultures annuelles et prairies	0.5 0.25 2
		5.2 - Cultures permanentes	4	521 - vignes 522 - vergers 523 - oliveraies	2 2 2
		5.3 - Rizières	4	530 - rizières	2
		5.4 - Marais salants	4	540 - marais salants	2

Un territoire à dominante agricole

Un territoire agricole, façonné par de nombreuses exploitations éparées et une urbanisation diffuse

Les $\frac{3}{4}$ du territoire des Monts du Lyonnais sont valorisés par les activités agricoles, 17% par les espaces naturels, et moins de 8% sont urbanisés. Avec des espaces agricoles et naturels couvrant près de 92% du territoire en 2010, le SCOT des Monts du Lyonnais est un territoire plutôt rural.

L'espace agricole représente 29 644 ha et les espaces naturels 6 984 ha, soit un total de 36 628 ha pour une superficie globale du territoire des Monts du Lyonnais de 39 831 ha.

L'espace minéralisé (à destination résidentielle, économique, des infrastructures, ou en mutation) recouvre 3 202 ha. Les espaces urbains à dominante résidentielle représentent l'essentiel (90,4%) de l'espace minéralisé. Les espaces en mutation (104 ha), des carrières pour l'essentiel, représentent un peu moins de la moitié des espaces dédiés aux activités économiques (197 ha).

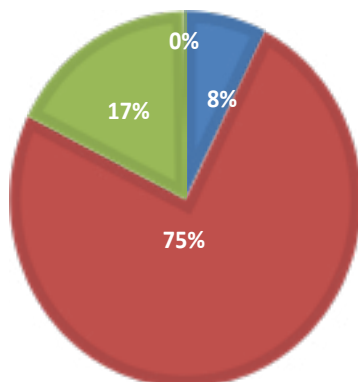
En 2010, la densité est de moins de 5 logements par hectare urbanisé à dominante habitat. Cette densité, très faible, est le résultat de deux effets :

structurel : un territoire rural et fortement vallonné qui a produit une organisation diffuse des zones d'habitation avec de nombreux petits villages et exploitations agricoles indépendantes.

conjuncturel (depuis 50 ans) : le pavillon au milieu du jardin comme forme d'habitation privilégiée. De plus, les extensions urbaines, le long des axes de communication sont consommatrices d'espace. L'artificialisation des sols pour des usages urbains (construction de nouveaux logements, zones d'activités, d'infrastructures de transport) est une transformation a priori irréversible pour l'espace agricole. Cela veut dire que toute consommation d'espace doit être optimisée afin que les besoins de développement soient satisfaits sans porter trop atteinte à l'activité agricole et aux milieux naturels, qui sont les bases de l'attractivité du territoire du Scot des Monts du Lyonnais.

Evolution de l'occupation du sol entre 2000 et 2010

■ espaces urbanisés ■ espace agricole
■ espace naturel et forestier ■ espace en mutation



Esp. urbanisés

- Zones bâties à prédominance d'habitat
- Grands équipements urbains
- Equipements sportifs et de loisirs
- Espaces verts (parcs, jardins)

Activités

- Zones d'activité économique
- Infra. routières et ferroviaires
- Infra. des zones port.
- Infra. des zones aéroport. et aérodromes

Esp. en mutation

- Extraction de matériaux, décharges, chantiers
- Espaces libres urbains

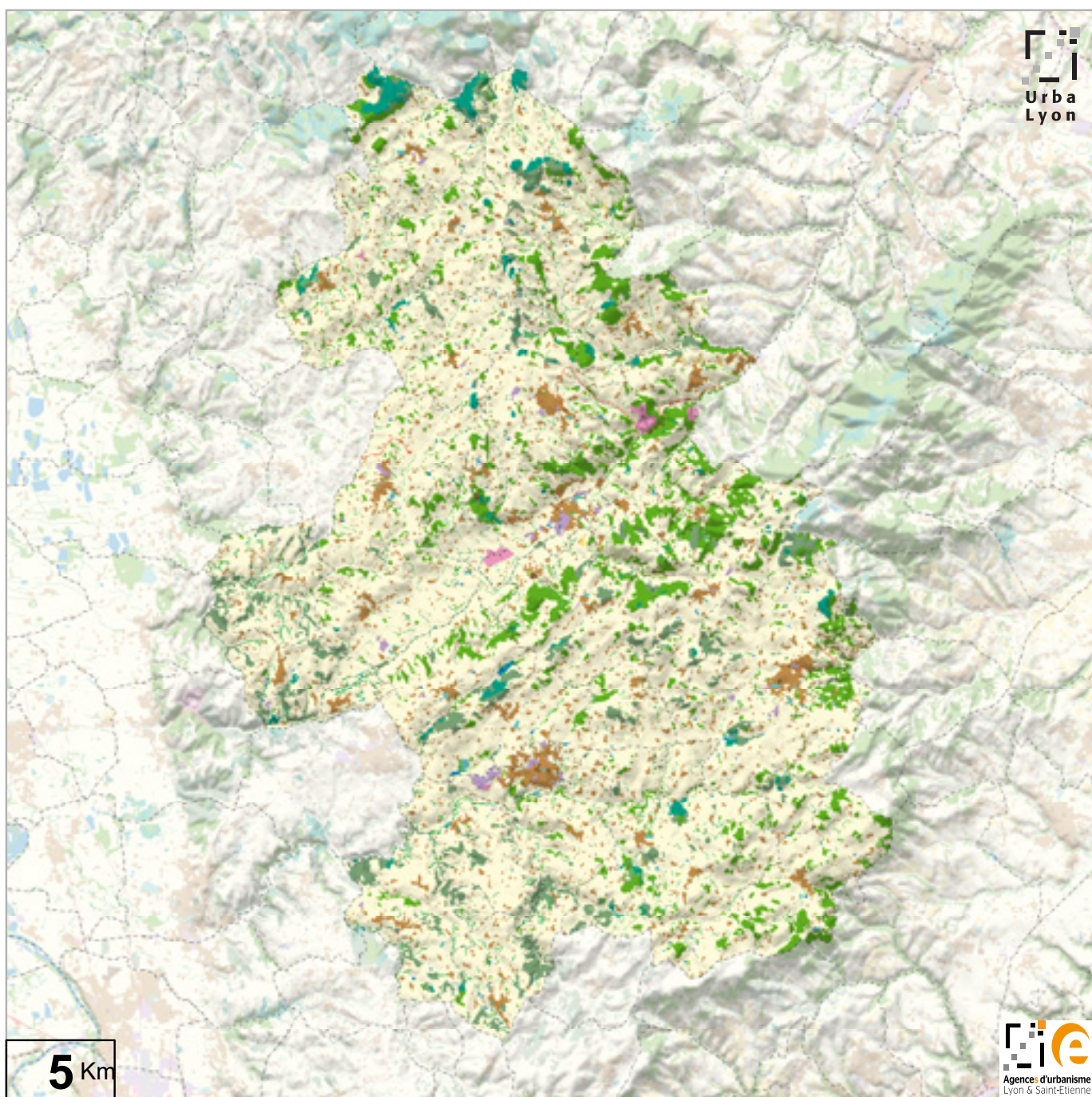
Esp. agricoles

- Terres arables non inondées esp. prairiaux agricoles
- Cultures permanentes

Esp. naturels

- Feuillus dominants
- Roches nues
- Pelouses et steppes
- Pelouses et steppes
- Marais et tourbières
- Conifères dominants
- Peuplements indéterminés
- Espaces boisés en mutation
- Boisements linéaires
- Eaux continentales ou littorales
- Cours et voies d'eau

Occupation du sol en 2010



Une croissance de l'urbanisation éparse et consommatrice de foncier agricole

La progression de l'urbanisation fragilise l'espace agricole et génère des conflits d'intérêts

Entre 2000 et 2010, la surface des terres agricoles a diminué de 0,8% (-252 ha), au profit des surfaces minéralisées et notamment celles à dominante résidentielle.

L'urbanisation à dominante résidentielle dans les Monts du Lyonnais a progressé depuis 10 ans de + 204 ha, soit + 7,8%.

Les zones d'habitation se rapprochent des sièges des exploitations. Cette proximité génère des conflits d'intérêts portant sur :

- le foncier

La valorisation financière du sol pour l'urbanisation, nettement supérieure à celle pour l'agriculture, favorise le « grignotage » des terres agricoles. Cet émiettement doit s'accompagner d'un remembrement des exploitations, notamment à l'occasion des cessions d'activité.

- l'environnement

Les nuisances sonores, olfactives et pollutions des sols, circulations d'engins agricoles.

Une trop faible densité des logements construits

La densité de logements construits par hectare urbanisé est estimée à 10,5 entre 2000 et 2010.

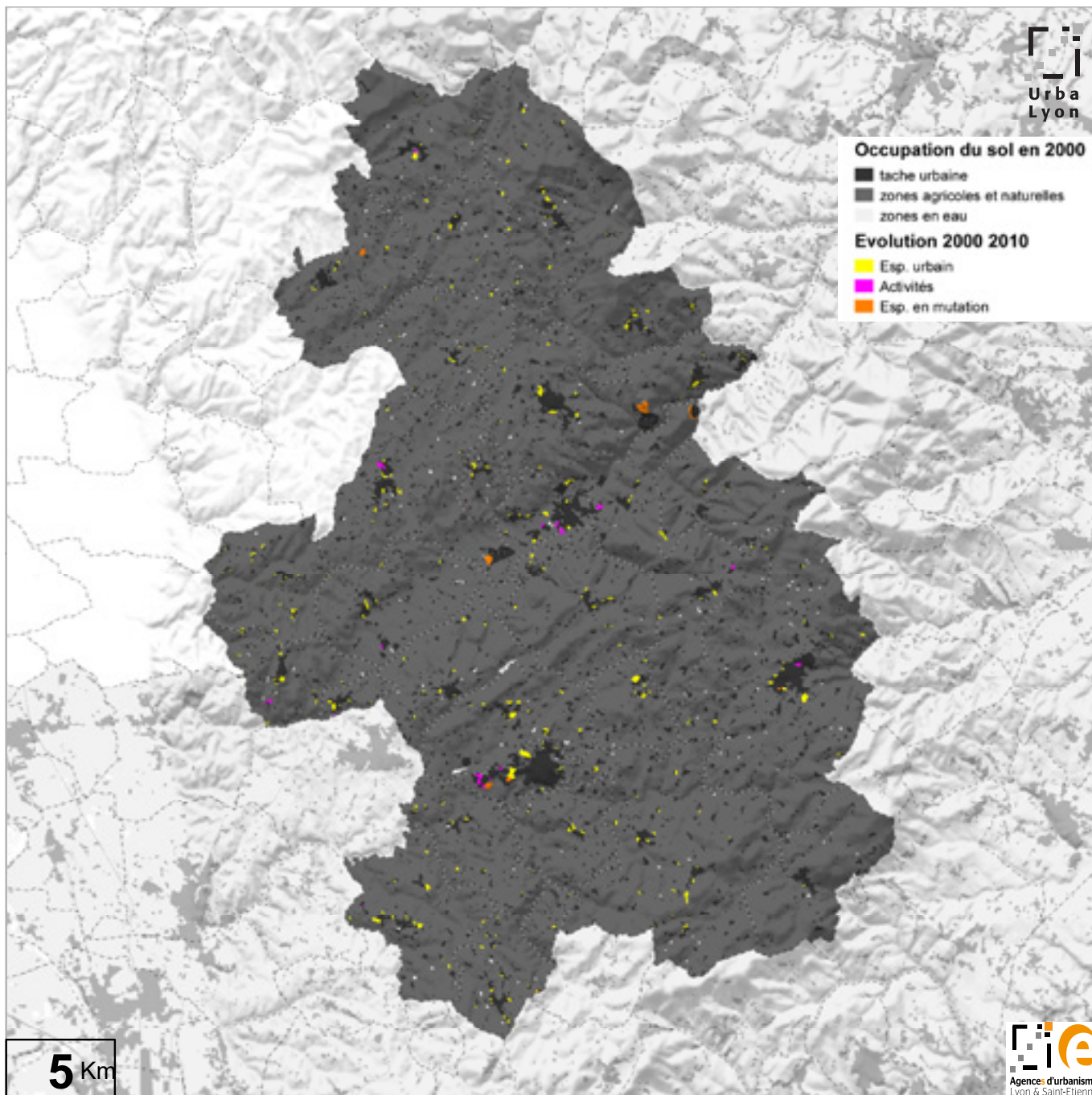
Cette densité moyenne est assez faible même pour un territoire rural. L'enjeu de la maîtrise de la consommation du foncier principalement agricole dans les Monts du Lyonnais est très important pour préserver les possibilités d'évolution de cet espace et parce que sa fragmentation peut générer la disparition d'exploitations toutes entières.

C'est dans la Loire que la densité de logements nouveaux par hectare urbanisé à dominante résidentielle est la plus faible et cela en lien avec des valeurs foncières plus faibles.

Occupation des sols en 2010 et évolution depuis 2000

	2010		2000-2010	
	ha	%	ha	%
surfaces minéralisées	3 123	7,8%	249	8,7%
espace à dominante résidentielle*	2 822	90,4%	204	7,8%
zones économiques et infrastructures**	197	6,3%	25	14,8%
espaces en mutation***	104	3,3%	20	24,0%
surface non minéralisées	36 708	92,2%	-250	-0,7%
espaces agricoles****	29 715	80,9%	-252	-0,8%
espaces naturels et forestiers*****	6 993	19,1%	2	0,0%
Total	39 831			

Evolution de l'occupation du sol entre 2000 et 2010



* Zones bâties à prédominance d'habitat; grands équipements urbains; espaces verts (parcs, jardins); espaces sportifs et de loisirs

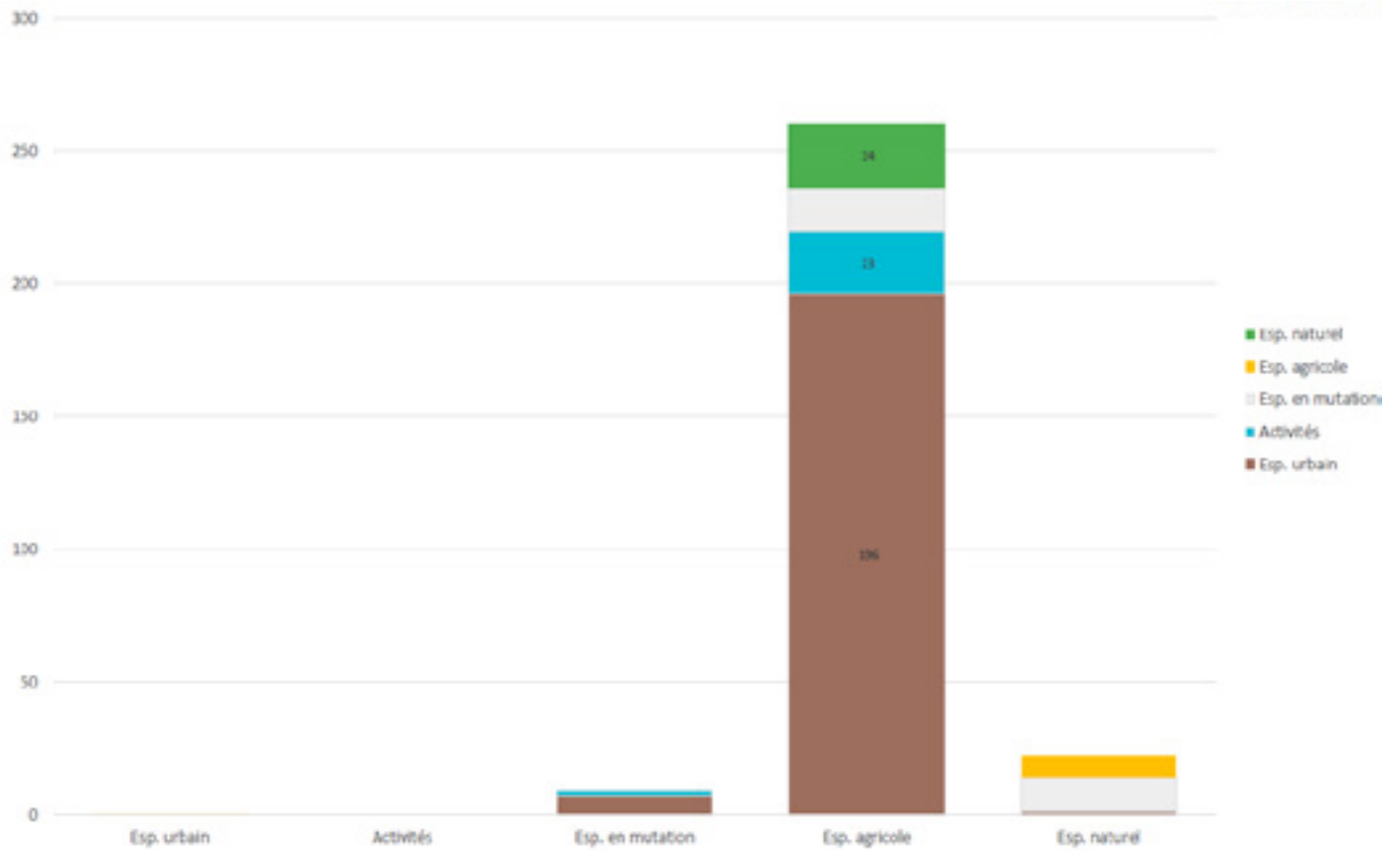
** Zones d'activités économiques; infrastructures routières et ferroviaires

*** Extraction de matériaux, décharges, chantiers; espaces libres urbains

**** Cultures annuelles et prairies; cultures permanentes

***** Feuillus dominants; conifères dominants; peuplements indéterminés; espaces boisés en mutation; boisements linéaires; landes et fourrés; marais et tourbières; eaux continentales

Destination des sols consommés entre 2000 et 2010



Sources : SPOT Thema 2000 et 2010 Agences d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Objectifs de réduction de la consommation foncière

Le document de la justification des choix du projet détaille comment le projet a défini ses objectifs de réduction de la consommation foncière.

Le projet prévoit un maximum de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers de 348 ha. Cependant, le foncier à destination résidentielle surestime le potentiel de consommation de l'espace car le projet n'a pas identifié, commune par commune, le potentiel de production de logements dans l'enveloppe urbaine existante.

Le Scot prévoit toutefois les espaces dans lesquels les documents d'urbanisme locaux doivent analyser les capacités de densification et de mutation. Il s'agit de l'enveloppe urbaine existante des centre-bourgs et des noyaux-villageois. Le Doo prévoit des conditions de prise en compte de la qualité des paysages et du patrimoine architectural et des mesures visant à réduire l'impact paysager.

L'analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis contribuera au bon calibrage des besoins d'urbanisation en extension.

Etat projeté de l'occupation des sols pour 20 ans à partir des observations 2000-2010

	État 2010	Poursuite observation spot thema	Scot à 20 ans en ha
Territoire du Scot des onts du lyonnais			39 831
Surfaces urbanisées et minérales	3 123	+498	+ 348
espaces à dominante résidentielle	2 822	+408	252
zones économiques	197	+50	46
espaces en mutation (carrières et autres)	104	+40	50

Sources : Spot Thema, 2000 et 2010, Agences d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Les espaces à dominante résidentielles intègrent le foncier nécessaire à la réalisation d'équipements.

Pilotage de l'élaboration du Scot

Syndicat Mixte du Scot des Monts du Lyonnais, puis Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) :

CCHL 69 : Communauté de communes Les Hauts-du-Lyonnais, Rhône

CCFL 42 : Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais, Loire

CCCL 69 : Communauté de communes Chamousset-en-Lyonnais, Rhône

De 2010 à mi 2014 (début d'élaboration du Scot sans Chazelles-sur-Lyon), Bureau syndical (14 membres) :

- M. Régis CHAMBE, Président du Syndicat du Scot, Maire de Saint-Martin en Haut (CCHL 69)
- M. Norbert DUPEYRON, 1er Vice-président du Scot, Maire de Chevrières (CCFL 42)
- M. Michel GUILLARME, 2nd Vice-président du Scot, Maire de Sainte-Foy-l'Argentière (CCCL 69)
- M. Patrice CARTERON, Maire de Grammond (CCFL 42)
- M. Bruno CHAZAWWLETT, Maire de Brussieu (CCCL 69)
- M. Pascal FICHET, Maire de Brullioles (CCCL 69)
- Mme Evelyne FLACHER, Maire de Saint-Médard en Forez (CCFL 42)
- M. Philippe GARNIER, Maire de Meys (CCHL 69)
- M. Jean-Claude PICARD, Maire de Duerne (CCHL 69)
- M. André PUPIER, Maire de Virigneux (CCFL 42)
- M. Michel RAMPON, Maire de Longessaigne (CCCL 69)
- M. Paul RONZON, Adjoint au Maire de Aveize (CCHL 69), Président de la CCHL
- M. Bruno THIOILLIER, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien-sur-Coise (CCHL 69)
- M. Raymond VIAL, Maire de Les Halles (CCCL 69)

Depuis mi 2014 (fin de l'élaboration du Scot avec Chazelles-sur-Lyon): Bureau syndical (15 membres) :

- M. Régis CHAMBE, Président du Syndicat du Scot, Maire de Saint Martin en Haut (CCHL 69)
- M. Norbert DUPEYRON, 1er Vice-président du Syndicat du Scot, Maire de Chevrières (CCFL 42), Président de la CCFL à partir de mai 2015
- M. Michel GUILLARME, 2nd Vice-président du Scot, Maire de Sainte Foy l'Argentière (CCCL 69)
- M. Philippe BONNIER, Maire de Coise (CCHL 69)
- M. Patrice CARTERON, Maire de Grammond (CCFL 42)
- Mme Evelyne FLACHER, Maire de Saint Médard en Forez (CCFL 42)
- M. Thomas GASSILLOUD, Maire de Saint Symphorien sur Coise (CCHL 69)
- Mme Isabelle GOUBIER, Maire de Les Halles (CCCL 69)
- M. Philippe GARNIER, Maire de Meys (CCHL 69)
- M. Jean-Claude PICARD, Maire de Duerne (CCHL 69), Président de la CCHL
- M. André PUPIER, Adjoint au Maire de Virigneux (CCFL 42)
- M. Michel RAMPON, Adjoint au Maire de Longessaigne (CCCL 69)
- M. Pierre VARLIETTE, Maire de Saint Laurent de Chamousset (CCCL 69)
- M. Michel VENET, conseiller municipal de Brussieu (CCCL 69)
- M. Pierre VERICEL, Maire de Chazelles sur Lyon (CCFL 42), Président de la CCFL jusqu'en mai 2015

2019-2020 (modification du Scot) : Bureau communautaire :

- M. Régis CHAMBE, Président de la CCMDL, Maire de Saint Martin en Haut
- M. Gérard VULPAS, Adjoint au Maire de Sainte Foy l'Argentière
- M. Jean-Claude PICARD, Maire de Duerne
- M. Bernard CHAVEROT, Maire de Montrottier
- M. Jérôme BANINO, Maire de Saint Symphorien sur Coise
- M. Pierre VARLIETTE, Maire de Saint Laurent de Chamousset
- M. Michel BONNIER, Maire d'Aveize
- Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire de Chambost-Longessaigne
- M. Philippe BONNIER, Maire de Coise
- Mme Marie-Charles JEANNE, Maire de Montromant
- M. Jean-Michel CALVI, Adjoint au Maire de Larajasse
- M. Norbert DUPEYRON, Maire de Chevrières
- M. Patrice CARTERON, Maire de Grammond
- M. Jean-Louis CASSE, Adjoint au Maire de Saint-Denis-sur-Coise

Réalisation du document

Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais, puis Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Direction d'études : Régis CHAMBE

Equipe projet :

Hélène Gautron, chef de projet

2012-2013 : Isabel CLAUS, paysagiste

Agence d'urbanisme de Lyon

Direction d'études : Olivier ROUSSEL

Equipe projet :

Karen Mc CORMICK, chef de projet

Thomas RIBIER, chargé d'étude

Laurent GIRARD, chargé d'étude

Agence d'urbanisme de Saint-Etienne

Direction d'études : Ludovic MEYER

Equipe projet :

Christophe RIOCREUX, volet environnemental

Laëtitia BOUETTÉ, volet ZAE et commerce

Ont également contribué à la réalisation du document :

Cartographie : Philippe CAPEL

Maquette : Hervé FAYET, Sandra MARQUES

Crédits photos, hors sources citées :

© Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais



Communauté de communes
des **Monts du Lyonnais**

790 allée de Pluvy 69590 POMEYS

04 37 20 13 09

www.cc-montsdulyonnais.fr

une **ingénierie métropolitaine**
au service des **territoires**



Les Agences d'urbanisme de Lyon
et de Saint-Etienne ont constitué
en 2010 un réseau d'ingénierie
au service des territoires.

La présente publication est issue
de cette collaboration originale
au service des acteurs
de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Agence d'Urbanisme
de l'aire métropolitaine
Lyonnaise

Tour Part-Dieu/23^e étage
129, rue Servient
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3

Téléphone : 04 81 92 33 00
Télécopie : 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org



Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise

46 rue de la Télématique
BP 40801
42952 Saint-Etienne Cedex 1

Téléphone 04 77 92 84 00
Télécopie 04 77 92 84 09

www.epures.com